

Espaces naturels

de Rhône-Alpes

Journal des acteurs rhônalpins de la préservation des espaces naturels, édité par le CEN Rhône-Alpes

N°14 - Automne 2014



© F. Dieller

Édito

Ne refaisons pas les mêmes erreurs !

Quand on vient d'être élu, la préservation des espaces naturels n'est pas forcément le sujet prioritaire. Et pourtant, les raisons ne manquent pas pour s'engager. Nous bénéficions en Rhône-Alpes de territoires magnifiques, qui assurent un cadre de vie de qualité à nos concitoyens et servent de support à de nombreuses activités économiques et de loisirs. Je ne suis pas un écologiste né, loin de là, mais je suis convaincu de l'importance de transmettre à nos enfants un patrimoine naturel de qualité. C'est notre bien-être à tous qui est en jeu, la qualité de l'eau que l'on boit, notre santé... et c'est aussi le rôle des élus que d'introduire une vision de long terme, par-delà les échéances électorales.

C'est pourquoi il importe de ne pas répéter les erreurs du passé. Sur le territoire du Haut-Rhône que je connais bien, la forêt alluviale a été, il y a près de 40 ans, complètement détruite sur une île d'une centaine d'hectares pour planter des peupliers. Au-delà de l'échec financier puisqu'ils n'ont pas poussé sur ce terrain composé essentiellement de graviers, une biodiversité exceptionnelle a été détruite, c'est bien dommage !

Ces erreurs peuvent aujourd'hui être évitées : il existe maintenant une expertise solide et de nombreux acteurs prêts à s'impliquer, pour accompagner les acteurs locaux et les aider à prendre soin de leurs précieux espaces de nature. Même si ces projets sont moins visibles que de goudronner une route ou repeindre les bureaux de la mairie, ils ne sont pas nécessairement très coûteux. Ce numéro a été conçu pour vous apporter quelques idées concrètes et outils simples qui, je l'espère, sauront vous convaincre et vous inspirer.

Gilbert Mergoud,
Président du Syndicat du Haut-Rhône et
conseiller municipal des Avennières

ACTEURS

Les élus s'engagent

Trois témoignages d'élus locaux mobilisés pour préserver le patrimoine naturel de leur commune ou interco.

Page 2

SAVOIR-FAIRE

Intégrer les enjeux naturels au PLU

Retour sur l'expérience de Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône), qui a intégré les haies et zones humides à son PLU.

Page 3

PROGRAMMES

Le pôle gestion des milieux naturels

Un nouvel outil pour répondre aux réalités de terrain et optimiser la gestion des espaces naturels.

Page 4

À LA UNE

Du local au global : mieux intégrer les enjeux naturels

Porté à l'origine par des associations et quelques passionnés, le souci de préserver les espaces naturels s'est largement démocratisé. A la faveur de la décentralisation mais aussi d'une prise de conscience locale, il est devenu la préoccupation de nombreuses communes et intercommunalités.

Pour beaucoup d'élus, Natura 2000 constitue l'entrée en matière : depuis plusieurs années, les sites de ce réseau européen de protection de la biodiversité sont présidés par une collectivité locale. Il est possible d'aller beaucoup plus loin en matière d'engagement en faveur de la biodiversité, en développant des projets spécifiques ou en intégrant la biodiversité dans les démarches existantes, sans que cela soit nécessairement très coûteux. Par exemple, en éteignant l'éclairage public la nuit, on fait des économies tout en réduisant les nuisances pour les animaux et les plantes.

Souvent, le souci de la biodiversité rejoint d'autres préoccupations : amélioration du cadre de vie, valorisation des patrimoines, animations pédagogiques pour les scolaires, développement de circuits courts... Il n'y a alors qu'un pas à faire pour intégrer la biodiversité. Ainsi, les SCoT* et les contrats de rivière prennent de plus en plus en compte les milieux naturels menacés. Peu à peu, ceux-ci s'invitent dans d'autres projets de territoire : projets de développement local, de développement économique et agricole...

Même si les marges de progrès restent importantes, les initiatives ne manquent pas et certaines collectivités ont pris le sujet suffisamment au sérieux pour l'inscrire parmi leurs compétences. Dans les monts du Forez, la Communauté d'agglomération Loire-Forez s'investit sur des mesures agri-environnementales, consciente que l'agriculture montagnarde ne pourra survivre sans préserver des ressources biologiques fragiles. À une autre

échelle, l'agglomération genevoise s'est engagée début 2014 à mettre en place un programme d'actions visant à préserver ses milieux naturels et à mieux les connecter entre eux. Certains élus particulièrement motivés, comme à Brégny-Cordon (Ain), vont même jusqu'à acheter eux-mêmes des parcelles de terrain sur des milieux humides sensibles, pour les confier ensuite au Conservatoire d'espaces naturels, de façon à garantir leur bonne gestion à long terme !

Encourageantes, ces initiatives ont en commun un changement de regard sur les espaces agricoles et naturels, désormais perçus comme des atouts pour le développement local. C'est cette même conviction qui anime aujourd'hui les politiques départementales, régionales et supra-régionales de l'environnement. A travers différents dispositifs, Etat, Régions, Départements et Agences de l'eau se mobilisent. Ils impulsent des dynamiques et apportent une aide financière à certains projets locaux : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, par exemple, prévoit des aides très avantageuses (de 50% à 80% de subvention) pour les projets de restauration et de préservation de zones humides.

* Schéma de cohérence territoriale : document de planification à l'échelle intercommunale



© CenRA

Besoin d'un coup de pouce ?

Vous avez envie d'agir pour préserver, restaurer ou valoriser un espace naturel sur votre commune? De nombreux outils et des aides financières peuvent être déployés. Pour informer et faciliter la construction des projets, les Conservatoires d'espaces naturels accompagnent depuis 2009 plusieurs centaines de communes ou d'intercommunalités en Rhône-Alpes. Ils apportent par exemple une meilleure prise en compte des espaces naturels dans les procédures d'aménagement du territoire et travaillent en appui avec les chambres d'agriculture pour rendre effective la préoccupation environnementale au sein des exploitations. Sur des registres plus spécifiques (inventaires, éducation à l'environnement...), d'autres associations, peuvent également apporter leur concours. N'hésitez pas à solliciter des appuis !

Contact : crenra.secretariat@espaces-naturels.fr

Acteurs

Témoignages

Les élus s'engagent

En Rhône-Alpes, ils sont nombreux à s'impliquer pour préserver le patrimoine naturel de leur commune ou intercommunalité. Nous avons recueilli le témoignage de trois d'entre eux.

« Des possibilités de sensibilisation et d'augmentation de la fréquentation touristique »

Situés au pied de la chaîne des Hurtières, au nord du Massif de Belledonne (Savoie), les marais du haut Gelon abritent des milieux naturels exceptionnels. Avant que le Conservatoire d'espaces naturels (Cen) de Savoie ne se voie confier sa gestion, il était peu question de protection de la nature et de tourisme vert dans cette région plutôt industrielle. « C'était il y a dix ans, raconte Jean-François Duc, 1^{er} vice-président de la Communauté de communes Cœur de Savoie, et les esprits ont doucement évolué. Ce n'est pas très visuel, un marais, et, pour être entendus, nous avons dû expliquer l'intérêt de la biodiversité, les possibilités de sensibilisation et d'augmentation de la fréquentation touristique qu'un site naturel préservé pouvait apporter... »



© J. Chevallier - CenRA

Aujourd'hui, c'est beaucoup plus simple de faire adhérer nos élus à la pose de filets pour protéger les amphibiens ou de préserver une zone humide, même pas classée, lors de l'agrandissement d'une zone économique. Maintenant, ils parlent même de ce que nous faisons aux élus d'autres territoires ! Il a fallu du temps, les gens n'avaient pas conscience de la qualité de leur territoire et de ce que cela pouvait représenter comme activités nouvelles tout autant que comme patrimoine ! Le projet de Parc naturel régional de Belledonne commence à prendre du relief grâce à cette identité née d'une meilleure connaissance de notre patrimoine naturel ».

« Cela nous apporte des visiteurs »

Dans la plaine de Bresse se niche la tourbière des Oignons, qui est plutôt une « lande tourbeuse », une formation originale à cette basse altitude (200 mètres). Après la fonte des glaciers, l'eau est restée à la faveur d'une sorte de cuvette, formant de la tourbe que l'homme a longtemps exploitée. Aujourd'hui, c'est un site remarquable, qui abrite une des plus belles stations françaises de lycopode inondé, l'une des plus vieilles plantes de l'histoire de la Terre. Il est préservé grâce à l'implication des habitants de Boz (Ain) et notamment grâce à la présence, quand la saison est bonne et que le site est praticable, d'un troupeau d'ânes installés par le Cen Rhône-Alpes.

« Les élus comme les habitants sont très attachés à ce lieu de promenade, témoigne Monique Cote, conseillère municipale, et certains s'impliquent particulièrement dans sa gestion, en apportant par exemple de l'eau aux ânes ! Ces derniers font du bon travail, ils broutent le solidage qui envahissait le site. Ils évitent un fastidieux travail de fauche. C'est important de préserver ce lieu splendide, de recréer les mares pour que les batraciens s'y reproduisent. Cela nous apporte des visiteurs, car la tourbière est de plus en plus référencée dans les guides. On vient voir la drosera, une plante carnivore ! Les enfants de l'école y travaillent avec leur instituteur. Ils vérifient régulièrement comment se portent les arbres qu'ils ont plantés lorsque nous avons coupé les douglas qui avaient des impacts négatifs sur le sol. »



© M. Cote



© V. Raymond - CenRA



« Un projet commun qui intéresse une bonne partie des habitants »

Entre Tain-l'Hermitage et Crozes-Hermitage, le Belvédère de Pierre-Aiguille offre une magnifique vue sur le Vercors et les Alpes, la Vallée du Rhône, le Pilat... « Nous y allions tous les week-ends lorsque j'étais enfant, raconte Chantal Bouvet, maire de Croze-Hermitage, et de nombreux touristes de passage s'y rendent. Dans le cadre de la Communauté de communes Hermitage Tournonnais, nous avons souhaité le protéger de la végétation qui commençait à l'envahir et le valoriser pour que les visiteurs comprennent mieux ses richesses ». Un travail partenarial a été engagé avec le Cen Rhône-Alpes pour installer une signalétique et baliser une boucle de randonnée tout en préservant la flore remarquable que le site héberge (orchis de Provence, ciste à feuille de sauge, gagée des rochers...).

« Nous avons impliqué tous les propriétaires de parcelles, très attachés à ce site qui fait partie de notre histoire. Cela crée un projet commun qui intéresse une bonne partie des habitants », poursuit Chantal Bouvet. « Le Belvédère est une porte d'entrée de notre territoire et tous ont conscience qu'il faut le valoriser sans le défigurer. Nous espérons qu'en les accueillant mieux, nous conserverons plus longtemps les touristes, avec les retombées économiques que cela peut impliquer. »



3 QUESTIONS À

Gérard Grange

1^{er} Vice-Président chargé de l'aménagement de l'espace à la COPAMO*, chargé de la commission Agriculture et environnement du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et administrateur du Cen Rhône-Alpes



Pourquoi préserver le patrimoine naturel ?

Les motivations sont très diverses aujourd'hui. Il y a d'abord la volonté de préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants. D'où l'importance de maintenir un développement équilibré entre zones agricoles, naturelles et urbanisées, tout particulièrement dans les zones périurbaines, véritables poumons verts des agglomérations. Il en va de l'attractivité de nos territoires, mais aussi du bien-être des générations futures. Ces questions sont aussi étroitement liées à l'agriculture et la diversité des productions locales contribue à la richesse du patrimoine naturel.

Malheureusement, la situation de crise a tendance à faire passer au second plan ces préoccupations environnementales et les élus locaux en ont parfois une perception un peu désuète. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que, par-delà la préservation des espèces et l'obstination de certains écologistes, c'est tout l'équilibre des milieux et la chaîne du vivant qui est en jeu.

Que peut faire un élu local à son échelle ?

Nous évoluons aujourd'hui dans des environnements pluriels : la prise en compte du patrimoine naturel doit se faire sur les espaces agricoles et naturels, mais aussi sur les territoires urbanisés. Il existe de nombreuses possibilités d'actions, à l'échelle de la commune, à travers la mise en œuvre d'Agendas 21, les démarches « Zéro Phyto », l'adaptation des palettes végétales, l'inscription au PLU d'éléments naturels, etc. Cette échelle de la proximité est pertinente pour sensibiliser les habitants et susciter leur implication, avec la mise en place d'Agendas 21 par exemple. Mais il y a aussi fort à faire à l'échelle intercommunale et au-delà.

Quelles possibilités d'actions à l'échelle intercommunale et au-delà ?

L'échelle intercommunale permet de travailler sur de grands secteurs à enjeux, avec des possibilités de contractualisation

avec le Conseil général qui a la compétence sur les espaces naturels. C'est aussi le meilleur échelon pour travailler avec le monde agricole et mettre en place des projets agri-environnementaux et climatiques (PAEC) pour adapter les pratiques et obtenir un meilleur équilibre agri-écologique. Sur notre territoire, c'est sans doute le Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui constitue l'échelon le plus important, car il porte le SCoT et le PSADER**, avec un volet fort consacré à la préservation des ressources naturelles. Dans ce cadre, nous travaillons notamment avec le CRPF*** et la filière bois pour adapter les systèmes forestiers aux changements climatiques et encourager les débouchés locaux pour la filière.

* COPAMO : communauté de communes du Pays morannais

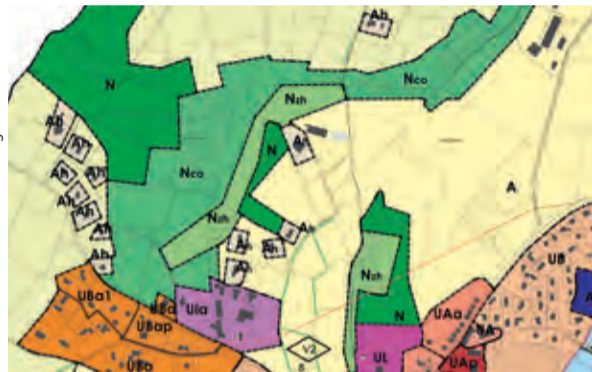
** PSADER : projet stratégique agricole et de développement rural

*** CRPF : Centre régional de la propriété forestière

BILAN ET PERSPECTIVES

Intégrer les éléments naturels au PLU, c'est possible !

Début 2014, Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône) a arrêté son projet de plan local d'urbanisme (PLU). Celui-ci intègre désormais le réseau de haies et de zones humides, ainsi qu'une partie des arbres remarquables de la commune. Une initiative exemplaire.



© Mairie de Saint-Maurice-sur-Dargoire

« Lorsque nous avons décidé de réaliser un PLU, la loi Grenelle 2 nous imposait de tenir compte des continuités écologiques. Nous avons souhaité aller au-delà de ces obligations, car nous sommes très attachés à notre patrimoine naturel et à notre agriculture », explique Martine Surel, maire de Saint-Maurice-sur-Dargoire. Une bonne partie (environ deux tiers) de cette commune rurale du Sud-ouest lyonnais est classée en ZNIEFF* ou en ENS** et abrite un grand nombre d'espèces protégées au niveau européen. La commune est également confrontée à des problèmes de ruissellement et d'érosion des sols, pour lesquels la préservation des réseaux de haies et de zones humides est fondamentale. « C'est pourquoi, quand le Conseil général et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes ont proposé de nous accompagner pour intégrer les corridors écologiques et les zones humides à notre PLU, nous avons dit oui ! »

« C'était une première dans le Rhône et il a fallu expérimenter, ajoute Chrystelle Caton, chargée d'études au CEN Rhône-Alpes. Une carte donnant à voir les différents éléments naturels a d'abord été réalisée, puis le bureau d'études en charge de la révision du PLU s'est efforcé de traduire ces

éléments dans le Plan. Des zonages spécifiques ont ainsi été créés pour les zones humides des espaces naturels (NZH) ou agricoles (AZH), ainsi que pour les corridors. Ces zones sont désormais soumises à des règlements spécifiques. Sur les zones classées NZH ou AZH, par exemple, tout drainage, exhaussement ou remblai est interdit. Les haies et certains arbres remarquables ont également été intégrés comme éléments paysagers à préserver. « Cela ne rend pas impossible le développement de la commune, loin de là, mais cela le canalise : à Saint-Maurice, l'urbanisation se poursuit de manière maîtrisée, en densifiant le centre-bourg », poursuit Martine Surel. Précurseur, la commune intervient aujourd'hui auprès d'autres acteurs pour expliquer sa démarche. Une véritable dynamique est en marche. Peu à peu, d'autres collectivités se sont engagées dans des démarches similaires, en bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre des contrats corridor Saint-Etienne Métropole et Grand Pilat, et d'autres suivront. Alors à qui le tour ?

* ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

** ENS : espace naturel sensible, défini par le Conseil général

Vers des ScOT plus verts

L'intégration des éléments naturels dans les documents de planification s'engage également à d'autres échelles, comme en témoigne le ScOT du bassin annécien, qui concerne 7 intercommunalités, 63 communes et 205 000 habitants sur 753 km². Celui-ci prend en compte largement les enjeux environnementaux, avec les trames verte et bleue et même « jaune » puisqu'il intègre les pelouses sèches, s'appuyant en cela sur un travail de modélisation de la DDT affiné par le CEN 74. L'outil de planification permet ici aux communes du territoire de connaître les points noirs et les risques de rupture de continuité écologique. « Cela leur permet d'orienter leurs aménagements en fonction des enjeux écologiques et d'éviter, par exemple, qu'un projet ne soit ralenti parce qu'il doit être réorienté en cours de réalisation », explique Aline Breton, chargée de mission Appui aux collectivités au CEN Haute-Savoie. Autant d'argent et de temps gagnés. Contact : 04 50 66 47 57.

Focus sur

La valorisation des patrimoines

Certaines communes s'engagent dans une logique de valorisation de leur patrimoine naturel, parfois de façon hésitante. Pour construire un projet de qualité, sortons des sentiers battus !

Envie de faire partager un enthousiasme pour un site naturel, révéler son histoire et ses richesses, communiquer sur les travaux entrepris ou redynamiser l'économie locale par le tourisme vert (en milieu rural)... les motivations pour valoriser un espace naturel peuvent être multiples, tout comme les retombées de ce type de projet. Encore faut-il en avoir bien clarifié les objectifs, préalable indispensable pour garantir le succès de la démarche. Plusieurs écueils sont également à éviter. Le plus souvent, la facilité consiste à reproduire ce que l'on a vu ailleurs : on installe une table d'orientation ou un sentier botanique. Justifiés à certains endroits, ces installations perdent rapidement en efficacité s'il existe un aménagement similaire quelques kilomètres plus loin. Attention donc aux effets de mode ! Dernières tendances, les procédés dématérialisés telles les applications pour smartphones pourraient bien suivre la même voie et se démultiplier au risque de lasser le visiteur.

Révéler « l'esprit des lieux »

Quel que soit le support finalement choisi, la clé du succès réside bien souvent dans le pragmatisme et le souci de cohérence. Plusieurs critères méritent d'être intégrés à la réflexion : quel est l'intérêt du site, sa capacité à accueillir du public... ? Quelles sont les ressources présentes

sur place qui méritent d'être valorisées ? Une bonne façon de garantir une certaine originalité au projet est de s'appuyer sur les spécificités du territoire, pour révéler « l'esprit des lieux » : tout ce qui fait qu'un site donné n'est pas une énième tourbière qui purifie l'eau potable, mais bien un site unique par son histoire et ses particularités.

Des professionnels, les éco-interprètes, peuvent vous aider à construire de tels projets, mais comptez aussi sur les habitants du secteur. Les réflexions collectives garantissent une bonne inventivité, avec des résultats souvent insolites, comme sur le sentier des lauzaes dans la vallée de la Drobie, où le patrimoine local est mis en valeur avec des créations artistiques. Des démarches simples peuvent limiter les investissements et assurer un projet bien ancré dans le territoire, pourvu que la motivation soit au rendez-vous. A Verclause, dans la Drôme, la commune gère en direct son projet de valorisation du site naturel de Montrond. Malgré le budget modeste, la dynamique est telle que le projet sera de qualité.



En savoir plus : consulter le cahier technique « Accueillir le public » <http://cen-rhonealpes.fr/> - Rubrique « Nos publications » - Editions techniques

Hautes chaumes : les tourbières au cœur des attentions

Entre 2008 et 2013, éleveurs, chargés de projets, élus locaux et citoyens des Hautes chaumes du Forez ont travaillé de concert pour préserver les tourbières de la Croix de Barras, de l'Oule et de la Richarde.

L'heure est désormais au bilan de cet ambitieux programme orchestré par le Parc naturel régional du Livradois-Forez. À cet effet, un film et une plaquette ont été réalisés.

Plaquette et film disponibles en ligne :

<http://www.parc-livradois-forez.org/Contrat-tourbieres-137-.html>

Opération « Corridors »

Cette exposition itinérante illustre de manière interactive la notion de trame verte et bleue et présente des exemples d'actions de préservation ou de restauration de corridors biologiques.

Prêt gratuit possible auprès du CEN Savoie.

Contact : Frédéric Biamino - f.biamino@cen-savoie.org - 04 79 44 44 43



© CEN Savoie

Programmes

NOUVEAU DÉFI

Trame écologique, trame d'acteurs

Le Parc naturel du Pilat vient de signer un Contrat de territoire corridor biologique Grand Pilat avec le Conseil régional de Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un programme d'actions sur la période 2014-2018. Originalité : il porte sur un territoire qui va bien au-delà de celui du Parc.



Le 24 juin 2014, le contrat de territoire corridor biologique Grand Pilat était officiellement signé, par Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes, et Michèle Perez, Présidente du Parc naturel régional du Pilat. Ce moment fut également l'occasion pour le Président Queyranne de présenter le Schéma régional de cohérence écologique et de faire le lien avec le contrat corridor des prairies naturelles du Massif central.

« Dans la nature, tout est lié et le maintien des éléments dits "remarquables" nécessite une bonne qualité des espaces considérés comme plus ordinaires », explique Catherine Beal, responsable du Pôle Protection et gestion de l'espace au Parc naturel régional du Pilat. « Au moment de la dernière révision de la charte du Parc, engagée en 2008, nous avons souhaité appuyer le travail sur ces espaces et ces espèces que l'on a tendance à oublier et, dans ce cadre, la notion de corridor nous intéressait. Il est apparu que les grands enjeux se situaient au niveau des

connexions entre le Parc, identifié "cœur de nature" dans la cartographie du Réseau Écologique Rhône-Alpes (RERA), et les réservoirs de biodiversité périphériques comme les monts du Lyonnais, le massif de Bonnevaux, le plateau de Chambaran... »

Quand le Parc sort de ses limites

A l'issue d'échanges avec les services de la Région, les SCOT(s), les départements, le Cen Rhône-Alpes... un périmètre de 130 000 hectares prenant en compte ces enjeux a été défini, soit près de deux fois la surface du Parc ! Ce territoire a fait l'objet d'une cartographie au 1/25 000^e de la trame verte et bleue, aboutie fin 2012. Une vaste concertation avec près de 150 structures du territoire (collectivités, associations, socio-professionnels, scientifiques, aménageurs...) a été lancée afin d'élaborer un programme opérationnel qui maintienne ou restaure la trame écologique. Trente actions ont été ainsi validées, qui pourront bénéficier d'une aide de la Région via le contrat.

« Vu notre situation géographique, en bordure du Massif central et de la vallée du Rhône, il était naturel d'élargir aux territoires voisins, qui ont bien accepté le jeu de l'articulation des actions. C'est l'occasion de plus de cohérence entre leurs programmes spécifiques, et d'un échange d'expériences et de savoir-faire qui enrichit les décisions de tous. La trame écologique est aussi une trame d'acteurs ! »

Les corridors biologiques, kezako ?

Pour enrayer la perte de biodiversité et préserver ses capacités d'adaptation, notamment face aux changements climatiques, il importe de sauvegarder les sites riches en biodiversité (les réservoirs), mais également les espaces qui les relient et qui permettent les déplacements des espèces : les corridors. Malheureusement, le fonctionnement de ces liaisons peut être mis à mal par certains aménagements, comme le montre le schéma ci-dessous. Pour aider les acteurs locaux à définir des actions concrètes pour préserver et restaurer ces liaisons, un document de planification a été mis en place à l'échelle des régions : le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui vient d'être adopté en Rhône-Alpes. Dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité et les milieux aquatiques, des outils sont également mis en place par la Région : les contrats verts et bleus, qui prennent la suite des anciens contrats de rivière, contrats biodiversité et contrats corridors.



ZOOM SUR...

Le pôle gestion des milieux naturels

Le vendredi 6 juin, la plateforme web du pôle gestion des milieux naturels était inaugurée à l'occasion de la signature de sa charte. Un outil dont le caractère innovant et la portée opérationnelle sont appréciés.

« Pour préserver au mieux nos espaces naturels, il importe de se fédérer et d'avancer groupés, ce que propose de manière exemplaire le pôle gestion », souligne Alain Chabrolle, Vice-Président de la Région Rhône-Alpes délégué à la santé et à l'environnement. Fondée à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, de la DREAL* et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et portée par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, cette instance partenariale de concertation permet de tisser et de renforcer les liens entre les 330 gestionnaires d'espaces naturels et autres acteurs locaux concernés. « Cet outil nous permet de nous mettre en lien avec d'autres gestionnaires de la région, confrontés à des problématiques similaires sur leurs espaces, témoigne Fabrice Coq, responsable environnement à l'Office national des forêts. Nous pouvons ainsi partager notre savoir-faire et bénéficier des expériences des autres pour progresser. »

Un site partagé pour mutualiser les données

En 2014, le réseau s'est doté d'un outil informatique d'envergure : une base de données et une plateforme web de recherche en ligne. Construit et testé par près de 20 structures gestionnaires, il a pour ambition à terme de rassembler et rendre accessibles toutes les informations sur la gestion des milieux naturels en Rhône-Alpes.

Cette centralisation des données a une vocation directement opérationnelle. Elle vise à faciliter l'articulation des démarches de préservation aux différentes échelles et la construction de stratégies territoriales cohérentes. « En offrant une vision

globale des espaces préservés sur leur territoire, elle permettra aux élus de répondre au mieux aux réalités de terrain et aux besoins des gestionnaires », explique Alain Clabaut, responsable du service Gestion des milieux à la Région Rhône-Alpes. Le pari est ambitieux, d'autant qu'il s'agit d'une première à l'échelle nationale. S'engage désormais un important travail d'animation pour faciliter la prise en main de l'outil par tous les acteurs intéressés. Pour rejoindre le réseau, il suffit d'adhérer à la charte du pôle, qui définit les rôles et engagements des différents acteurs.

Contact : Cécile Racapé, chargée de l'animation du pôle gestion
cecile.racape@espaces-naturels.fr - 04 72 31 01 70

Plateforme et charte disponibles en ligne : www.pole-gestion.fr

* DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Le 6 juin, la charte du pôle gestion était ratifiée par la Région Rhône-Alpes, la DREAL, les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne et le Cen Rhône-Alpes.

Agenda 2014

12 novembre : première réunion d'échanges du réseau régional des porteurs de contrats corridors, à l'Hôtel de région (Lyon)

Jusqu'au 20 décembre : Opération Chantiers d'automne, des Conservatoires d'espaces naturels
Plus d'infos : www.reseau-cen.org

 **Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes**

- Édition semestrielle du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
2 rue des Vallières - 69390 Vourles
Tél. 04 72 31 84 50 - www.cen-rhonealpes.fr
- Directeur de la publication : Jean-Yves Chetaille
- Responsable de la rédaction : Nathalie Fabre
- Comité de rédaction : Fabien Billaud, Hervé Coquillart, Alain Dindeleux, Pascal Faverot, Elisabeth Favre, Romain Lamberet, Christel Leca, Cécile Racapé avec la participation de l'équipe du Conservatoire
- Rédaction : Nathalie Fabre, Christel Leca
- Mise en page : Frédéric Didier
- N° ISSN 1956-7936
- Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres d'origine végétale
- Partenaire de l'édition :

Rhône-Alpes 